

Associations & Collectivités, quel partenariat pour relever les défis locaux ?

Lien social, services aux populations,
développement territorial

Séminaire
du jeudi 17 novembre 2016

Compte-rendu des ateliers de l'après-midi

Difficultés dans les partenariats associations - collectivités

FINANCEMENTS / SUBVENTIONS :

- > Annualisation des subventions > insécurité pour les associations en terme de projet sur le long terme et de pérennisation d'emplois
- > Certaines associations dépendent trop financièrement des collectivités
- > Baisse (parfois drastique) des subventions d'année en année mettant à mal le fonctionnement même associatif
- > Disparité des subventions d'une commune à une autre
- > Réforme territoriale : incertitudes sur les financements
- > Arbitrage difficile pour les élus (de plus en plus d'associations qui demandent des subventions plus élevées chaque année lié à l'évolution du coût de la vie)
- > Refus de subvention sans explication
- > Opacité dans la distribution des subventions
- > Les collectivités sont des guichets pour les associations
- > Les collectivités ont parfois peur de soutenir des projets trop innovants : prise de risque
- > Difficultés à quantifier les retombées de l'activité associative
- > Augmentation de la part des financements privés
- > Critères d'attribution de subvention parfois peu lisibles, incohérents avec l'activité associative voire inexistantes
- > Les collectivités s'interrogent sur la fiabilité des comptabilités des associations
- > Mise en concurrence des associations
- > Crainte de l'appel à projet et des marchés publics
- > Mauvaise évaluation de l'activité des associations en regard des financements perçus

ORGANISATION / GOUVERNANCE :

- > Méconnaissance des compétences des collectivités et conflit entre CC et commune pour la prise de compétence vie associative
- > Incertitudes quant à la réforme territoriale
- > Méconnaissance des attentes des élus
- > Difficultés d'avoir des rdv et des interlocuteurs sur la durée
- > Complexité des démarches, lourdeurs administratives
- > Manque de participation des élus à la vie des assos
- > Exclusion (ou non prise en compte) des projets des assos dans les projets des collectivités
- > Problème de pratique de la démocratie dans les assos
- > Manque de transparence
- > Manque de volonté politique de soutien aux associations
- > Manque de participation des assos aux projets des collectivités
- > Méconnaissance du milieu associatif par les élus
- > Nécessité de mutualiser entre associations
- > Traitement différencié des assos en fonction des territoires
- > Changement des dirigeants associatifs entraîne parfois une suppression du lien avec la collectivité

ESPRIT DE LA RELATION :

- > Manque de confiance
- > Peu de reconnaissance
- > Problème de dialogue
- > Problème d'interconnaissance
- > Problème d'écoute
- > Incompréhension mutuelle
- > Pas de suivi dans les relations
- > Manque d'échanges entre associations
- > Peu de dynamique de réseau associatif local
- > Manque d'échanges entre associations et collectivités
- > Temps de rencontre limité aux AG

FORMATION / COMMUNICATION :

- > Manque de formation des dirigeants associatifs sur la réglementation et les procédures juridiques de conventionnements notamment
- > Manque de formation des élus en matière de gestion associative
- > Difficulté de communiquer sur le projet associatif et ses retombées sur le développement local

IMMOBILIER / MATERIEL / LOGISTIQUE :

- > Manque de locaux à disposition des associations
- > Manque d'aide logistique
- > Manque d'appui à la gestion associative

Pistes d'amélioration des relations associations - collectivités

FINANCEMENTS / SUBVENTIONS :

- > Intégrer plus d'équité dans l'attribution des subventions
- > Mettre en place des critères objectifs et adaptés aux activités associatives (et pas seulement quantitatives)
- > Avoir localement un spécialiste des financements associatifs pour aider les collectivités et les associations
- > Justifier les choix d'attribution
- > Accompagner les associations dans leur gestion financière et comptable et dans la consolidation de leur projet

ORGANISATION / GOUVERNANCE :

- > Mutualiser entre associations
- > Créer des instances de dialogue entre élus et associations
- > Travailler ensemble régulièrement
- > Développer l'interconnaissance
- > Clarifier les limites de la coopération : attention au conflit d'intérêt
- > Participer à des commissions thématiques municipales
- > Réaliser un diagnostic partagé de la situation de la vie associative locale
- > Mettre en place des conseils citoyens ou conseils économiques sociaux environnementaux locaux
- > Instaurer un coordinateur associatif au sein des municipalités
- > Renforcer les espaces ressources associatifs locaux
- > Désigner des référents associatifs au sein des élus locaux, des représentants associatifs au sein des associations et un médiateur assos-collectivités
- > Mettre en place des espaces de coconstruction, de partage
- > Mettre en place des états généraux des associations
- > Coconstruire les projets locaux en s'appuyant sur les ressources associatives locales
- > Mettre en place des commissions mixtes par secteur d'activité
- > Renforcer la démocratie participative
- > Impliquer les associations dans les projets de territoire
- > Service « associations » dans les comcom
- > Observatoire de la vie associative

ESPRIT DE LA RELATION :

- > Formaliser des conventions d'engagements réciproques
- > Prendre le temps du dialogue
- > Changer les postures
- > Augmenter la mixité
- > Structurer les propositions et les projets et ne pas se focaliser uniquement sur les finances
- > Entretien du dialogue régulier
- > Être force de proposition
- > Mettre en place un réseau de bénévoles représentatifs du monde associatif local.

FORMATION / COMMUNICATION :

- > Se professionnaliser grâce à une collaboration étroite entre élus et associations
- > Mettre en place des formations destinées aux élus et aux dirigeants associatifs sur un territoire donné portant sur le juridique, la réglementation, la gestion associative etc. et faciliter l'échange sur des cas concrets
- > Formation à la méthodologie de projet
- > Clarifier avec les élus les retombées des projets associatifs pour mieux communiquer

IMMOBILIER / MATERIEL / LOGISTIQUE :

- > Former les agents des collectivités à la gestion associative
- > Conforter les centres de ressources associatifs
- > Créer un guide pour les associations déposé dans toutes les mairies